



# Bulletin municipal

## BLETTERANS

Avril 2017

N° 67

### COMMUNE DE BLETTERANS

1 place de la mairie  
39140 Bletterans

Téléphone  
03 84 85 01 72

Télécopie  
03 84 85 19 20

Messagerie :  
accueil.mairie@bletterans.fr

[www.bletterans.fr](http://www.bletterans.fr)

Retrouvez-nous  
dorénavant  
sur facebook



Horaires d'ouverture  
de la mairie :  
Tous les matins du  
lundi au vendredi  
9h-12h  
Lundi, mercredi et  
vendredi :  
14h-17h

Samedi matin  
Les premiers et troi-  
sième samedi du mois  
9h-12h

Crédits photos :  
Commune de Bletterans

### *Le mot du maire*

En cette période d'intense activité électorale, un maire qui respecte ses administrés, se doit d'appliquer le devoir de réserve. Mais son devoir est aussi d'inciter ses concitoyens à aller voter, surtout pour des élections aussi importantes pour l'avenir de tout le monde.

Nous sommes à mi-mandat quel bilan pouvons-nous en tirer ? Certes il n'y a pas eu de grands projets de réalisé, mais ils vont venir avec l'extension de la gendarmerie et surtout le grand projet revitalisation des Bourgs-centres ; mais depuis 3 ans avec les lois sur l'accessibilité et le phytosanitaire, les économies d'énergie, l'entretien et la mise aux normes de nos nombreux immeubles (exemple : la poste, la tournoielle, le stade, les écoles, la place du collège pour les principaux) nous avons été très occupés (et grand merci à tous mes adjoints et conseillers qui ont donné beaucoup de leur temps).

Et tout ceci, malgré la diminution drastique des subventions d'état et l'adjonction de nouvelles obligations, nous avons pu continuer à réduire l'endettement de la commune, augmenter les possibilités d'autofinancement, et ceci sans toucher aux taux d'imposition communale comme promis il y a 3 ans.

Pour finir je vous souhaite à tous, un bon printemps et un été festif, de bons résultats scolaires pour vos enfants, et surtout que vous vous sentiez toujours aussi satisfaits de vivre dans notre bonne ville de Bletterans.



François Perrodin  
Maire de Bletterans

### *L'interdiction des produits phytosanitaires, des contraintes mais une chance pour la santé de tous !*

Le zéro-phyto est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette loi a pour objectif de protéger la ressource d'eau potable en réduisant les résidus dans les nappes phréatiques pour le bien de tous.

Mais pour garder un bourg propre, nous allons avoir besoin de l'aide de tous. Les agents communaux ne pourront pas tout entretenir. Nous allons nous équiper d'engins pour des surfaces particulièrement délicates comme la piste d'athlétisme, les chemins en stabilisé, les parkings en concassé. Mais les limites de propriétés sont des surfaces difficiles : bord de murs, trottoirs en sable, en bi-couche : le travail ne peut pas être mécanisé. Nous vous demandons donc, que vous soyez propriétaire ou locataire, d'entretenir vos limites de propriété. Et ce sans produit phytosanitaire, c'est-à-dire sans désherbant ! Ou implantez des fleurs.

Certains le font déjà, alors merci ! Et merci à tous ceux qui vont s'y mettre et aider leurs voisins plus âgés !

Et au cimetière, c'est pareil ! Pensez à désherber autour des tombes que vous visitez.

**Un bourg propre, c'est l'affaire de tous !**



Nathalie Hulin  
Pour la commission environnement

# Le budget communal 2017

L'enchaînement des réformes et la baisse des dotations imposée par l'Etat depuis 3 ans, entraînent pour notre commune un bouleversement financier et institutionnel inédit.

Elles soumettent notre commune à rudes épreuves alors que nous avons besoin de disposer des moyens nous permettant d'exercer au mieux notre mission.

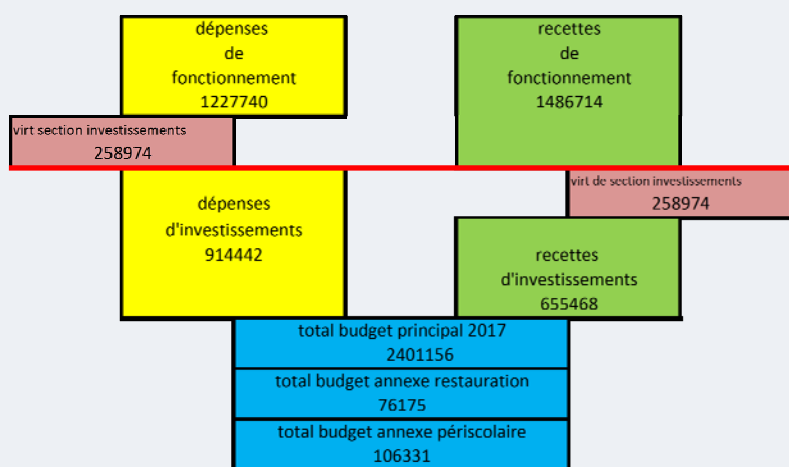
Nous devons également faire face par ailleurs à un désengagement de l'état dans le domaine de l'éducation (NTAP), de la sécurité (écoles) et des formalités administratives telles que l'obligation de gérer les demandes de cartes d'identité et passeports. Ce désengagement de l'état malheureusement occasionne un surcroît de travail pour le personnel administratif et va contraindre la collectivité à revoir à la hausse la masse salariale.

Malgré ce contexte contraignant, lié à la baisse de dotations de l'Etat, le budget de BLETTERANS a malgré tout été élaboré grâce à une gestion rigoureuse de ses charges de fonctionnement.

Nous rappelons que notre commune de 1 450 âmes possède des structures immobilières d'une commune de 5 000 habitants, des écoles et de très nombreuses associations (une richesse cependant) qui engendrent des coûts d'entretien exorbitants.

Comme vous le savez très certainement notre commune a été retenue dans le cadre du programme « AMI bourg centre ». Celui-ci permettra grâce à d'importantes subventions de repenser notre commune dans plusieurs domaines (voirie, espaces verts,...). Par ailleurs BLETTERANS accueillera dans un futur proche une augmentation de l'effectif de la gendarmerie ce qui se traduira par la construction d'une annexe à proximité de l'actuel bâtiment. Pour ces deux dossiers nous serons amenés à faire appel à des emprunts financiers importants.

C'est pourquoi notre stratégie financière reste donc celle de l'assainissement des finances et la mise en œuvre d'un programme d'investissement public en rapport avec d'une part notre capacité d'autofinancement



et d'autre part de nos ressources propres.

## EQUILIBRE BUDGETAIRE 2017

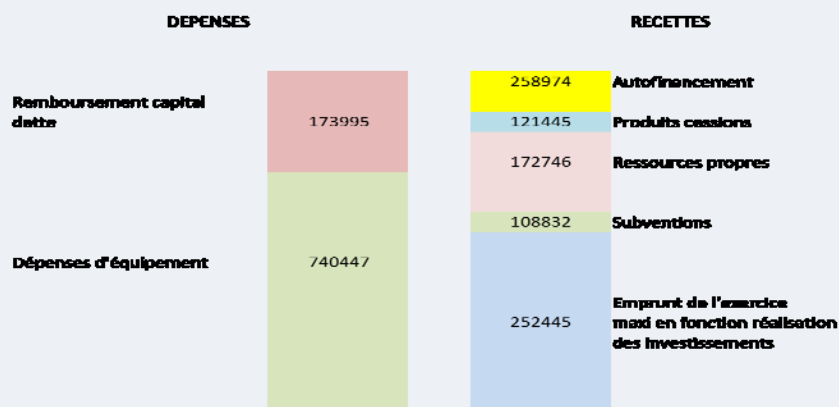
En 2017, le budget de la commune présente un taux d'épargne brut légèrement supérieur à 2016. Il a pu être ainsi intégré dans ce budget 2017 une partie des transferts de l'Etat et le paiement des intérêts des emprunts. Ce taux d'épargne est significatif car il détermine la capacité financière que BLETTERANS à investir.

## RECETTES ET DEPENSES DES BUDGETS ET D'INVESTISSEMENT 2017

En 2017, nous allons entreprendre progressivement :

- La rénovation d'immeubles de rapport et bâtiments publics pour 187 000 €
- Des frais d'études dans le cadre de « ami bourg centre » en particulier pour 126 000 €
- La remise aux normes des écoles pour 63 000 €
- La rénovation de voirie (eaux pluviales) pour 25 000 €
- L'acquisition de matériels « zéro-phyto » pour 33 000 €
- La phase 5 de l'éclairage public et extension réseau électrique pour 47 000 €
- Du matériel et mobilier pour 17 000 €
- D'achats de terrains pour 40 000 €

Toutes ces dépenses qui ne seront pas systématiquement engagées en 2017 seront financées par la capacité d'autofinancement du budget de fonctionnement, de diverses subventions d'état, de région du département, d'organismes privés et d'autre part par le FCTVA. Le complément pourra être financé par un emprunt en fonction de l'avancement de tous ces travaux. Cependant nous ferons en sorte que ce nouvel em-



# Le budget communal 2017

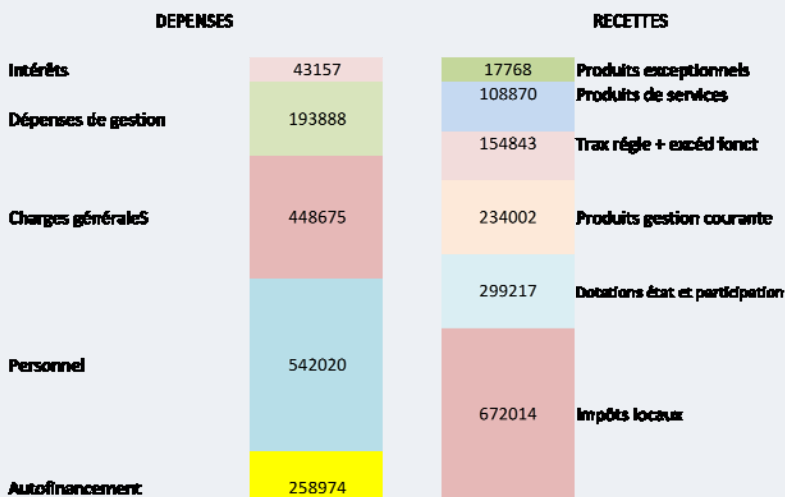
prunt soit inférieur au remboursement de l'amortissement de l'annuité en capital au titre de 2017 qui s'élève à 169 000 €.

En ce qui concerne le recours à l'emprunt, nous avons entrepris, depuis l'élection du nouveau conseil, un désendettement progressif puisque nous sommes en constante diminution.

Evolution de l'emprunt de la commune de Bletterans



## RECETTES ET DEPENSES DES BUDGETS ET DE FONCTIONNEMENT 2017



Le maintien durable d'une capacité d'autofinancement passe par une nécessaire maîtrise de la masse salariale, premier poste du budget de la commune avec 542 000 € de crédits inscrits en 2017. L'augmentation bien que faible prend en compte à la fois l'impact des mesures gouvernementales 2016 et 2017 et l'augmentation du glissement de l'ancienneté.

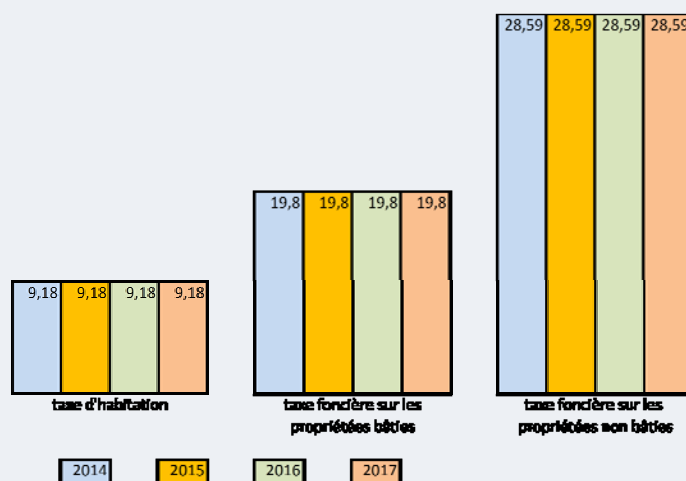
Les charges liées à la structure et à l'activité ainsi que les dépenses de gestion enregistrent une stabilité. En effet, ces postes font l'objet depuis la prise en fonction du nouveau conseil d'une gestion rigoureuse en particulier les dépenses liées à l'énergie.

## FIXATION DES TAUX DE FISCALITE POUR 2017

Depuis 2014, le Conseil Municipal a respecté la promesse électorale de ne pas augmenter les taux d'imposition des ménages. Au regard des éléments transmis par les finances publiques le produit fiscal des contributions directes pour 2017 est fixé à 485713 €

### CONCLUSION

En dépit d'un contexte marqué par une baisse encore importante des dotations de l'état, la commune accentue d'une manière déterminée son programme d'assainissement des finances. Cette gestion rigoureuse permet de maintenir une politique d'investissements tout en poursuivant un désendettement financier.

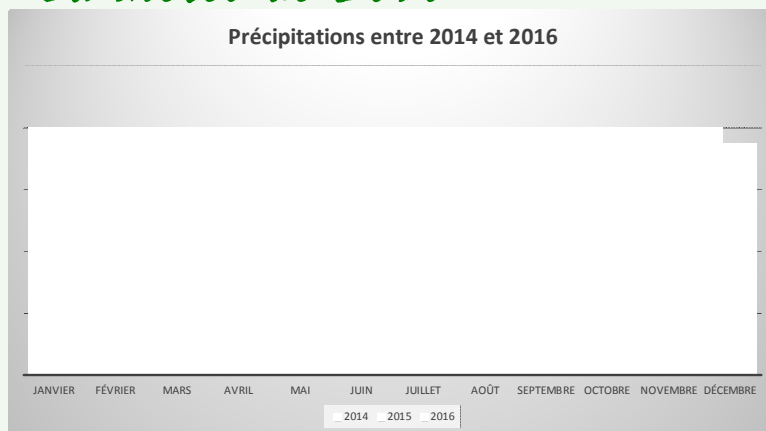


Cependant, le programme « AMI bourg centre » et le financement d'une annexe à la gendarmerie générera dans le futur une augmentation des capitaux extérieurs. Bien entendu ces programmes seront très bien subventionnés mais il restera une soule importante à prendre en compte. Ces deux programmes seront repris et expliqués dans un prochain bulletin

Claude Pierrel  
Adjoint aux finances

# Le Cadre de vie

## La météo de 2016



L'année 2016 a été tout à fait normale au niveau des précipitations totales. Mais on peut remarquer deux grandes périodes, toutes deux d'une durée de 6 mois. En effet, le début d'année 2016 fut relativement humide avec des mois d'avril, mai et juin particulièrement pluvieux. Ces mois de printemps ont permis un bon rechargement des nappes phréatiques, en continuité d'un hiver qui avait aussi été pluvieux. Heureusement pour la nature car la période qui a suivi à partir du mois de juillet a été particulièrement sèche. Les précipitations des mois d'été ont été proches de la normale mais c'est surtout l'automne qui a été plus sec que la normale. C'est le mois de décembre qui a été particulièrement remarquable. Malgré le froid et le brouillard, il n'est quasi tombé aucune goutte d'eau cette fin d'année 2016. Il n'y a eu aucune précipitation entre le 24 novembre et le 24 décembre et juste une petite bruine pour Noël. Et ce printemps 2017 ne déroge pour l'instant pas à cet hiver particulièrement sec.

Pierre Roy  
Conseiller

## REGARDS SUR LE CCAS EN 2016

D'abord, pourquoi la commune de Bletterans garderait un Centre Communal d'Action Sociale indépendant ? La loi actuellement nous permet de le mettre dans le pot inter-communal (CIAS) ou de l'intégrer purement et simplement au budget communal. Mais à Bletterans, le CCAS (ancien B.A.S), c'est un point important : autofinancement conséquent d'où possibilité d'aides sociales non négligeables, ceci grâce à un don très ancien (l'ex gendarmerie transformée en logements pour jeunes). Cela a permis de financer en 2001 les 8 logements sociaux de la rue de la Verne et d'acquérir par viager en juin 2011 le bel ensemble immobilier du 24 rue Louis XIV le Grand. Si bien que l'année 2016 fut une année « explosive » pour notre CCAS : création de 2 nouveaux logements au 24 rue Louis XIV le Grand, améliorations notables aux Pervenches et rue de la Verne, subvention de 0,50€ par élève et par repas au restaurant scolaire, carte jeune gratuite pour les 3 à 21 ans, plus de 2 000 € d'aide aux particuliers en difficulté, sans oublier le repas des cheuveux blancs (100 convives). Je tiens à féliciter les 8 membres pour leur engagement, leur assiduité, leur sens social et leurs propositions toutes fondées. : 4 conseillers municipaux (Christine PETITJEAN, Pierre ROY, Claude PIERREL, Sylvie LEBRUN), le Maire de droit et 4 personnes représentant les associations caritatives publiques ou privées (Christiane BADOS, Chantal PERREAUT, Ghislaine PRUDENT, Michel JALLEY).

François PERRODIN - président

La communauté de Communes Bresse Haute-Seille a initié une procédure de déclaration d'utilité publique pour une partie de la zone commerciale, une celle située du transformateur EDF (au centre du parking) jusqu'aux parcelles libre situées derrière la maison médical.

Dans le cadre de cette procédure de DUP, un commissaire enquêteur désigné tient des permanence en mairie de Bletterans les 24/04, et surtout pour l'avenir les 3/05 et 10/05/2017, de 15h à 17h00

## ETAT-CIVIL 2016

Date	Naissances
23/02/2016	CLAUDEL Alice Marie Patricia
12/04/2016	LAGRANGE Maude
05/06/2016	GRAPPIN Soan Hery
02/08/2016	DIOME Adam
13/09/2016	FOURNIER Agathe Lili
13/09/2016	FOURNIER Ambre Rosy
20/09/2016	GOYPIERON Iris
30/10/2016	VIVANT Esteban Jean Denis
08/11/2016	PETITJEAN Enza
21/11/2016	MASSON Shaïna Marie
22/11/2016	COUDEREAU Lisa Romy

Date	Mariage
23/07/2016	LOPEZ Benjamin RICHEME Lise-Marie

DECES					
Date	Nom	Date	Nom	Date	Nom
21/01/2016	MARTIN Odette Marie Alice épouse GIRON	22/01/2016	GOUX Simone Renée épouse BUIREY	18/02/2016	CANTON Michel Vincent
29/02/2016	GUILLEMIN Anne-Marie Odette épouse SOULAGE	18/03/2016	JOLY Marie Thérèse-Louise épouse GABRIEL	23/03/2016	HANKARD Nicole épouse COTTIN
11/04/2016	JOUANS Henriette épouse LAMARD	12/04/2016	BOURGOIS Raymond Georges Robert	14/04/2016	SABY Rolande épouse GUYON
19/04/2016	MISERAY Raymond Jean	21/04/2016	THIBERT Serge Eugène	25/04/2016	COURGEY Jacqueline Germaine Henriette épouse NACHIN
02/05/2016	BARILLER Bernard Gilbert René	03/05/2016	CHALMEY Jeanne Yvonne épouse GUICHARD	12/05/2016	MOINE Odile Emilia épouse MAZUE
18/05/2016	ARTUS Yvon Désiré	19/05/2016	PAILLOT Michel Jean Eugène	27/05/2016	TOURAS Henriette Albertine épouse GUYON
31/05/2016	LARDERET Roger Robert Henri	31/05/2016	DESGOUILLES Jeanne Denise	10/06/2016	FAVIER Roger
10/06/2016	THEVENON Madeleine Marie Jeanne épouse LOUREIRO	19/07/2016	BOUCON Huguette Jeanne Paulette épouse PICHAUD	08/09/2016	OLIVIER Louis Paul Henri
17/09/2016	MOREY Joël Georges	03/10/2016	VIRET Michel	28/11/2016	LABBE André Maurice Paul
08/12/2016	BUCLET Ernest Henri Séraphin	27/12/2016	GUINOT Henri Joseph François	29/12/2016	PORNIN Marie épouse CORDIER
30/12/2016	CULA Nathalie Claudine				